

RÉSIDENTENCE ARTISTIQUE DE TERRITOIRE

CT-EAC

C.C COMMERCY VOID VAUCOULEURS



Commercy Void Vaucouleurs
Communauté de Communes

APPEL A CANDIDATURE ARTISTES | ÉDITION # 4 - 2027

La résidence artistique de territoire s'inscrit dans le Contrat territorial d'éducation artistique et culturel (CT-EAC) cosigné par l'Académie de Nancy-Metz, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est (DRAC), le Conseil Départemental de Meuse (CD55) et la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs (CC. CVV). Le CT-EAC vise à créer une dynamique collégiale durable d'éducation artistique, culturelle et citoyenne sur un territoire.

CAHIER DES CHARGES RESIDENCE DE TERRITOIRE



Textes de référence communs aux Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse & Ministère de la Culture : Circulaire du 10 mai 2017 sur la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et feuille de route 2020-2021 « Réussir le 100 % EAC ».

Afin de fluidifier l'expression de nos appels à projet EAC, il sera établi que sous l'appellation :

*- « **artiste** », est entendu :*

Artiste et professionnel de la culture, seul ou en collectif

*- « **artistique** », est entendu :*

L'ensemble des disciplines artistiques ainsi que l'ensemble des domaines culturels entrant dans le champ de l'EAC

Préambule - Cadre de la résidence

La résidence s'appuie sur la démarche de création de l'artiste, en résonance avec le territoire et ses particularités. Elle intègre des temps de création propres à l'artiste et des temps d'actions culturelles. Elle doit permettre à l'artiste de partager sa discipline et sa démarche de création avec le public, les élèves et l'ensemble de la communauté éducative.

La résidence soutient la relation entre l'école, les acteurs éducatifs, culturels et sociaux du territoire. Elle veille à mixer les publics en associant établissements scolaires à d'autres structures. Elle vise à insuffler une dynamique qui prenne en compte les caractéristiques propres au territoire, en terme d'enjeux pédagogiques, artistiques et socio-culturels.

Cahier des charges général

- **Durée / lieu(x)**
6 semaines, fractionnées en plusieurs périodes. Peut inclure du temps en vacances scolaires (notamment pour la mise en place d'actions à destination des centres de loisirs).
- **3 piliers**
La résidence s'ancre sur les 3 piliers indissociables liées à l'EAC : Pratiquer (atelier), rencontrer (œuvre, artiste, processus de création), acquérir (connaissances, compétences). Elle incite à la découverte et à la fréquentation des lieux de culture.
- **Rayonnement territoriale et démarche collaborative**
La résidence participe à renforcer le lien entre les habitants d'un territoire en fédérant un ou plusieurs établissements scolaires, différents acteurs, ainsi que les habitants autour d'un projet commun. Elle doit s'inscrire dans une démarche de concertation et de co-construction en associant établissement(s) scolaire(s) et d'autres acteurs du territoire (culturels, sociaux, socio-culturels, médicaux sociaux, socio-éducatifs, tissu associatif, autre...).
- **Mixité des publics visés**
A l'image de la volonté du 100 % EAC, et dans un souci d'accès à la culture pour tous, la résidence vise à toucher une large diversité de publics (scolaire, périscolaire, extrascolaire, tout public, familial, ainsi que des publics spécifiques) sur différents temps de la vie.
- **Mise en œuvre des actions culturelles**
La résidence s'appuie sur un panel d'actions (ateliers, médiation, diffusion) **en milieu scolaire, hors scolaire et tout public**. Elle associe des actions suivies et denses à des actions plus ponctuelles.
- **Coordination de la résidence**
La coordination générale de la résidence de territoire est assurée par le coordinateur CT-EAC en lien avec l'équipe artistique retenue. Il supervise l'ensemble des étapes de la résidence. La coordination purement opérationnelle, c'est à dire les détails liés à la mise en œuvre des actions culturelles (horaires, pédagogie, besoin matériel...) est assurée par l'équipe artistique en direct avec les structures bénéficiaires des actions.

Appel à candidature « artiste »

A qui s'adresse l'appel à candidature « artiste » ?

l'appel à candidature est ouvert aux **ARTISTES ET PROFESSIONNELS DE LA CULTURE** justifiant d'une actualité de création et d'une exigence artistique reconnue, précisée dans le CV joint, de l'affiliation à un régime spécifique (intermittence, maison des artistes, AGESSA, etc...), et n'étant pas salariés à temps plein sur une autre activité. Une candidature peut résulter d'un croisement disciplinaire (collectif ou association de deux ou plusieurs candidats) dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

L'appel à candidature est réservé aux artistes vivant et travaillant hors du territoire de la CC. CVV.

Nous invitons par ailleurs les candidats (et/ou leur structure culturelle d'appui) à demander leur référencement sur Pass Culture et sur Adage, afin d'être en mesure de proposer des offres collectives ou individuelles via Pass Culture en parallèle à la résidence.

Rappel des champs de l'Education artistique et culturelle

Arts (spectacle vivant, art plastique) | Patrimoine, archive, archéologie, architecture, histoire de l'art | Culture scientifique | Lecture, littérature | Journalisme, éducation aux médias | Cinéma, audiovisuel

Comment candidater ?

Dossier de candidature à envoyer par voie numérique avant le 31 janvier 2026 au coordinateur CTEAC : coordination-ema.cc-cvv@orange.fr

Le dossier doit contenir les éléments suivants :

- **Note d'intention :**
Exposant le projet de résidence dans sa globalité en explicitant le lien avec le territoire. Déclinant les différentes actions envisagées sur le territoire : public, discipline/domaine, démarche artistique et pédagogique (transmission)...
- **Bilan** d'un projet d'éducation artistique culturelle déjà mené.
- **Curriculum vitae** actualisé faisant état du parcours artistique (et tout autre élément significatif que le candidat souhaite porter à la connaissance du jury de sélection).
- **Calendrier prévisionnel de présence et d'intervention.** le projet final est co-construit avec le coordinateur du CTEAC l'artiste retenu et les acteurs engagés.
- **Budget prévisionnel de résidence**, incluant les différents postes de dépenses.
- **Fiche technique**, expliquant les besoins minimums en terme d'infrastructures (locaux, matériel) pour l'accueil de la résidence et la mise en œuvre des actions envisagées.

Appel à manifestation d'intérêt

A qui s'adresse l'appel à manifestation d'intérêt ?

L' appel à manifestation d'intérêt est **« ouvert à tous »** : établissement scolaire, collectivité territoriale, association.

Il permet à toute structure de **faire connaître son souhait de participer à la résidence de territoire, avec différents niveaux possibles d'investissement** :

- **l'accueil proprement dit de la résidence.**
C'est à dire l'accueil de l'artiste résident (exemple : mise à disposition de locaux, hébergement, ressources matériels...)

et/ou

- **la mise en place d'actions culturelles à destination de son (ses) public (s)** dans le cadre de la résidence.

L'ensemble des structures engagées dans la résidence de territoire (quel que soit le degré d'engagement) sera associé au processus de co-crédation et de pilotage de la résidence de territoire.

Pour plus d'information et/ou manifester votre intérêt de principe pour participer à la résidence artistique de territoire, vous pouvez vous rapprocher du coordinateur CT-EAC.

Comment répondre à l'appel à manifestation d'intérêt ?

Pour les établissements scolaires

Via la plateforme « Adage »

Les établissements scolaires peuvent manifester leur intérêt pour la résidence de de territoire sur Adage, plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Accès Adage via Arena - Entrée « Résidence de territoire »

Pour les autres structures

Formulaire « Appel à manifestation d'intérêt - résidence » à envoyer par voie numérique au coordinateur CTEAC : coordination-ema.cc-cvv@orange.fr

Pour tous

Prendre contact en amont avec le coordinateur CT-EAC

Alexandre Rochette 06 75 62 65 85 | coordination-ema.cc-cvv@orange.fr

Modalités de résidence

Durée, conditions financières, mobilité

- **Durée : 6 semaines** (fractionnés ou non en plusieurs périodes)

Les 6 semaines de résidence comprennent obligatoirement des jours de repos (des jours OFF). Nous considérons que chaque semaine correspond à 5 jours travaillés pour 2 jours de repos. La résidence correspond à un minimum de 30 jours de travail répartis sur 6 semaines.

- **Conditions financières**

1. Bourse de résidence de 5 000€ (1 pers.) ou 10 000 € (2 pers. Ou +)

La bourse de résidence correspond au montant global disponible pour la rémunération des artistes. Il est entendu qu'il s'agit du coût global de la rémunération et non d'une rémunération net. La bourse de résidence doit obligatoirement couvrir l'ensemble du travail de l'équipe artistique pendant les 6 semaines ; ce qui inclut 1 partie création, 1 partie action culturelle et 1 partie diffusion (rencontre avec l'œuvre et l'artiste), en accord avec les 3 piliers de l'EAC.

Important, pour mieux comprendre les fonds disponibles :

- Pour 1 ou 2 artistes, la bourse de résidence est l'équivalent d'une rémunération mensuelle moyenne net de 1650€ par personne.
- Pour 2 artistes (ou +), la bourse de résidence correspond à un montant global disponible journalier moyen de $10\,000\text{€} / 30\text{j} = 333\text{€}$, quel que soit le nombre de personnes.

2. Enveloppe « frais d'approche ».

On entend par « frais d'approche » les dépenses de l'équipe artistique nécessaires à la venue sur le territoire, les déplacements professionnels sur le territoire, le logement et les besoins quotidiens de la vie de tous les jours (alimentation).

Cette enveloppe comprend :

- Frais de déplacement(s) artiste(s) : domicile - territoire de la CC CVV.
- Frais de déplacement sur le territoire dans le cadre de la réalisation des actions (0,32€/km).
- Enveloppe courses (correspond à une participation d'environ 2/3 aux courses pour l'alimentation) : 300€ pour une personne, 600€ pour 2 personnes, 800€ maximum au-delà de 2 personnes.
A cela peut s'ajouter la prise en charge direct des repas du midi par la CC CVV (cantine scolaire), ou via d'autres structures partenaires.
- Hébergement : Nous logeons les artistes dans notre gîte communautaire. Gîte haut de gamme offrant des chambres individuelles avec salle de bains, toilettes, bureau (kitchenette dans certaines chambres) ainsi que différents espaces communs.

Gîte de Maillemont – à Lérrouville (visible su booking.com)

Ce logement étant très prisé, il conviendra de définir le calendrier de la résidence (jours de présence des artistes) suffisamment en amont.

3. Enveloppe « frais techniques »

Cette enveloppe complémentaire comprend tous les autres frais nécessaires à la réalisation du projet de résidence.

Cette enveloppe doit être clairement expliquée et motivée dans le dossier de candidature.

Elle peut inclure :

- matériel (pour création et/ou actions culturelles)
- frais de restitution (pour création et/ou actions culturelles)
- autres...

4. Enveloppe « défraiement pour 3 jours de présence » 500€

Cette enveloppe forfaitaire de 500€ constitue un défraiement de l'équipe artistique pour une venue de deux à trois jours sur le territoire afin de finaliser le programme de la résidence en concertation avec les différentes partenaires et le coordinateur CTEAC.

Le ou les artistes seront logés dans le gîte communautaire – Gîte de Maillemont à Lérrouville.

5. Contrat(s) de cession pour spectacle(s) additionnel(s) (domaine spectacle vivant uniquement)

La candidature artiste doit absolument prévoir une partie diffusion (rencontre avec l'œuvre ou l'artiste) financée par la bourse de résidence.

En complément de cette partie diffusion minimum, un ou plusieurs spectacles de l'équipe artistique retenue pourront être programmés, faisant ainsi le lien avec la programmation jeune public régulière mise en place par la CC CVV.

Le cas échéant un contrat de session sera fait en plus du conventionnement de la résidence.

- **Mobilité / véhicule**

La CC. CVV n'est pas en mesure de mettre un véhicule à disposition des artistes résidents. Ceux-ci doivent obligatoirement disposer d'un véhicule et être titulaire du permis B.

Calendrier de la résidence

La mise en œuvre effective de la résidence se déroule dans année scolaire 2026 - 2027, au plus tôt à partir de mars / avril 2027.

- 1er novembre 2025 au 31 janvier 2026 (3 mois), ouverture de l'appel à candidature artistes
- Février 2026 : étude des projets et présélection de 4 à 6 candidatures
- Mars 2026 : audition (en présentiel ou visio) de chaque équipe artistique sélectionnée - Choix de la candidature retenue
- Printemps / été 2026 : co-construction du projet de résidence avec le coordinateur CTEAC et l'équipe artistique retenue.
- Septembre 2026 : Présentation du projet de résidence au acteurs locaux, idéalement en présence de l'équipe artistique
- janvier 2027 : 2 à 3 jours de présence artistique pour finalisation du programme de la résidence en concertation avec les différentes partenaires et le coordinateur CTEAC. (rencontres avec les partenaires, repérages, réunions techniques...)
- A partir de mars / avril 2027 (au plus tôt) : démarrage de la résidence.

Jury de sélection et d'audition des candidatures artistes

Le jury est représentatif du CT EAC. Il est composé d'au moins un représentant de :

- la DRAC Grand Est
- du Rectorat de l'académie de Nancy-Metz (DAAC)
- du Conseil départemental de Meuse
- de la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs

Contacts

CC. Commercy Void Vaucouleurs / Service CTEAC

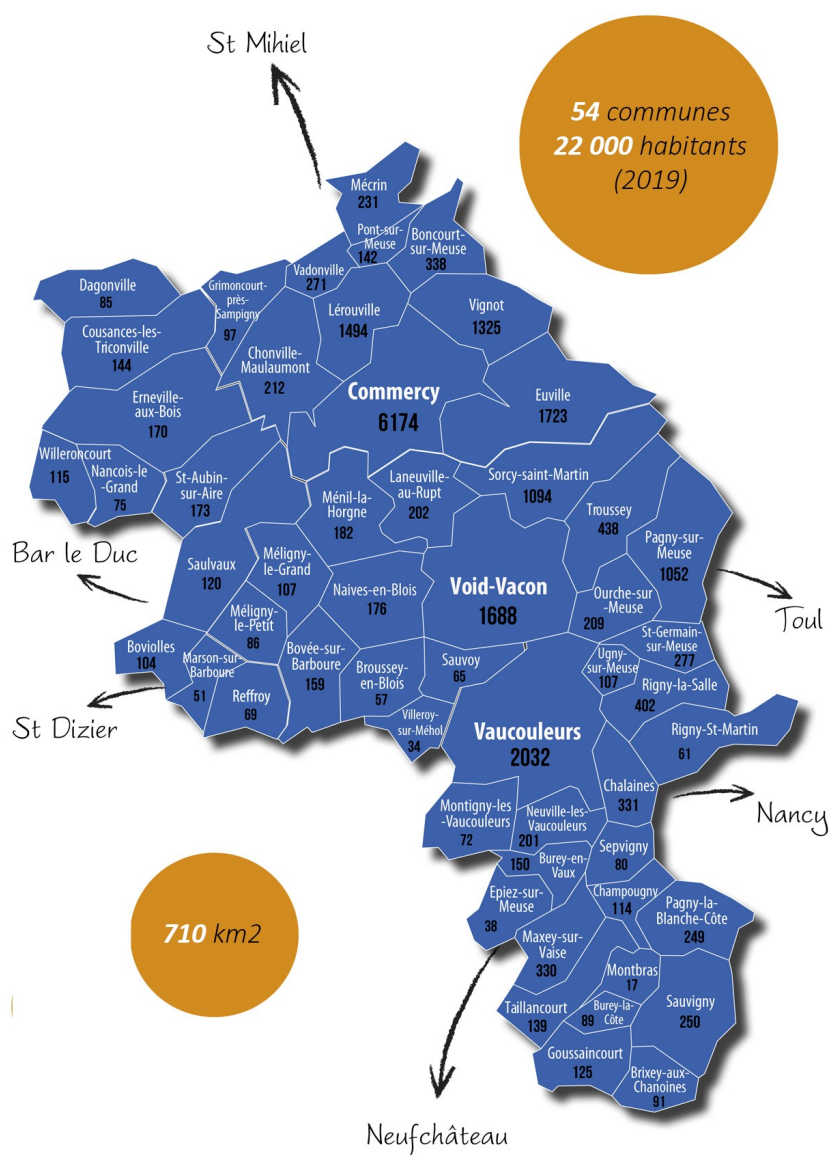
Alexandre Rochette

Coordination CTEAC / Coordination EMA - Ecole de Musique et des Arts

06 75 62 65 85 | coordination-ema.cc-cvv@orange.fr

EMA / Maison des services 22 rue Louvière 55190 Void-Vacon

ANNEXE - Présentation du territoire



La CC. CVV est un territoire plutôt rural de 710 km², composé de 54 communes pour environ 22 000 habitants.

Bassins de vie

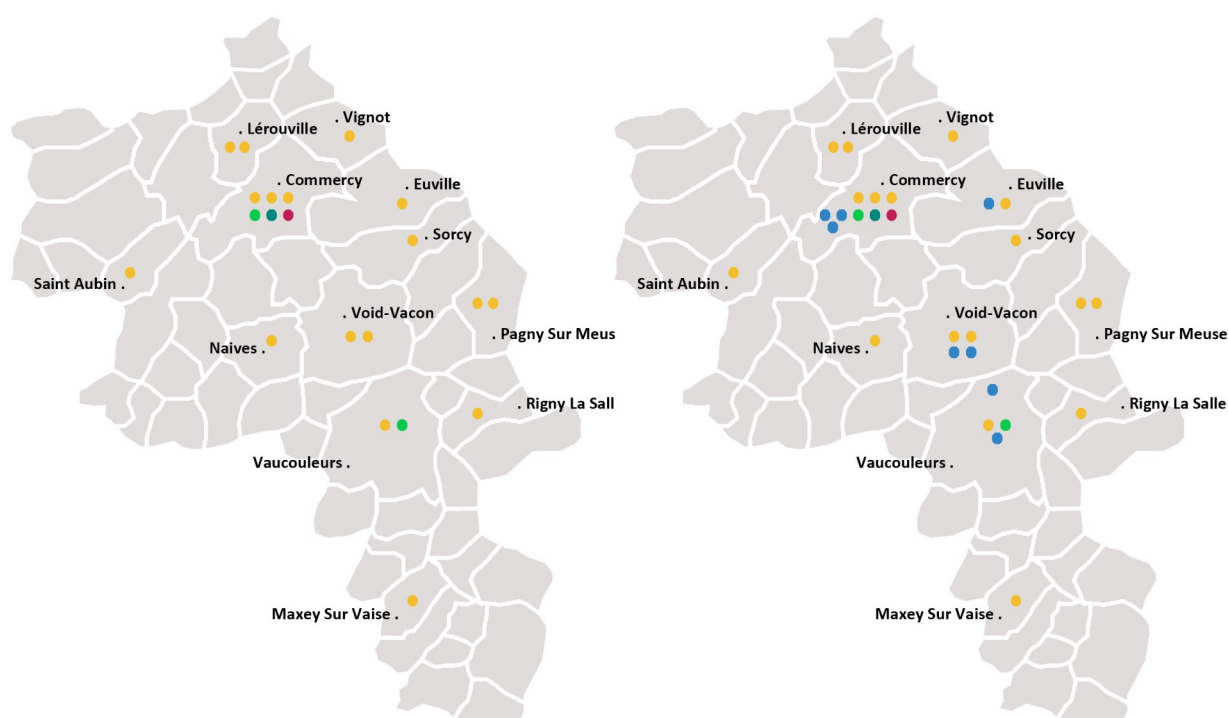
Les bassins de vies principaux sont les suivants :

- Commercy + Vignot et Euville
- Void Vacon / Sorcy
- Vaucouleurs
- Pagny sur Meuse
- Lérouville

La ville de Commercy centralise à elle seule 25% de la population.

7 autres communes, de 1000 à 2000 habitants environ, représentent près de 50 % de la population.

Établissements scolaires, structures culturelles & principaux sites patrimoniaux



Ecoles	
■ École 1 ^{er} degré & site périscolaire	■ Institut Jeanne D'Arc, Commercy
■ Collège, Commercy / Vaucouleurs	■ MFR Maison Famille Rurale
■ lycée, Commercy	■ Structures culturelles
Structures culturelles & sites patrimoniaux	
Commercy • Conservatoire de musique (municipal) • OMA Programmation théâtre – Salle tilleuls (réseau ACB) • Musée de l'Ivoire et de la céramique • Château Stanislas • Prieuré du Breuil (municipal) • Bibliothèque (municipal)	Void-Vacon • EMA école de musique et des arts (musique, théâtre, arts graphiques) (CC. CVV) • Centre Cugnot - Fardier de Cugnot, histoire de l'automobile (municipale) • Château (privé)
Euville Carrières d'Euville - géologie, faune, histoire industrielle (Municipal, Parc régional de Lorraine, association les amis du patrimoine)	Vaucouleurs • Site et musée Jeanne D'Arc (municipal, exploitation office tourisme CC. CVV) • Château de Gombervaux / Rampart Est, Architecture, moyen âge, Chantier de restauration

Extra scolaire

Accueil du mercredi « Mercredi récréatif »

3 sites Commercy, Void-Vacon, Maxey Sur Vaise (+ navettes)

Centre de loisir « Vibr'anim »- petites vacances scolaires

3 sites Euville, Void-Vacon, Maxey Sur Vaise (+ navettes)

Centre de loisir « Vibr'anim »- grandes vacances

Juillet : 6 sites Euville, Void-Vacon, Naives en Blois, Pagny Sur Meuse, Vaucouleurs, Villasatel (sites des carrières d'Euville) pour les adolescents

Aout : Site de Void-Vacon uniquement

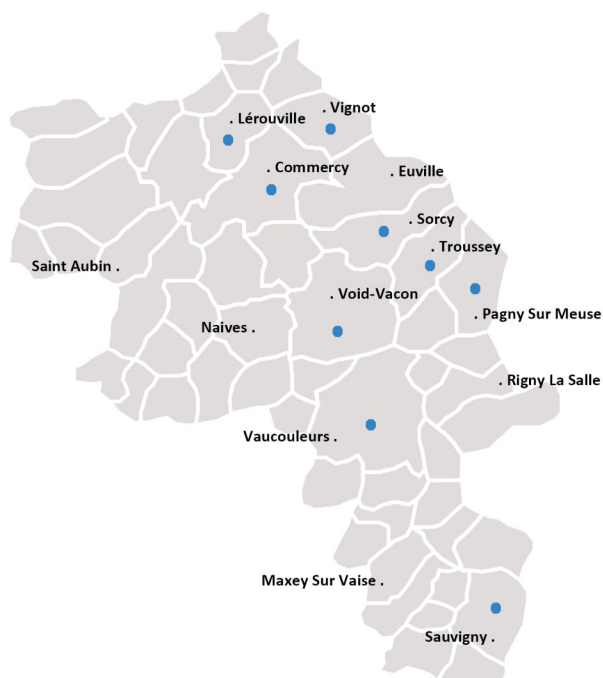
Réseau des bibliothèques

9 bibliothèques, principalement de petites bibliothèque associatives gérées par des bénévoles.

Les bibliothèques de Commercy, Euville et Vignot sont municipales.

La bibliothèque de Commercy est la seule véritable bibliothèque d'envergure.

Horaires donnés à titre indicatif. Il n'est pas certains qu'il soient à jour.



	Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Commercy		14h-18h	10h-12h + 14h-18h		14h-18h	14h-17h
Lérrouville			10h-12h + 14h-17h			
Vignot		16h-17h30	10h-12h + 16h-17h30			10h-12h
Void-Vacon		16h-18h (club 3ème âge)	10h-11h30		17h-18h30	
Pagny sur Meuse			15h-18h30			9h30-11h30
Sorcy Saint Martin			13h-15h			11h-12h
Troussey						17h-18h
Vaucouleurs			14h-18h (1 ^{er} et 3ème mercredi)			9h-12h
Sauvigny	1 ^{er} lundi du mois					

Structures sociales, médico-sociales, médico-éducatives, autres

Mission Locale - Commercy, Void, Vaucouleurs (aux maisons des services de la CC. CVV)

CCAS (Centre communal d'action social) - Commercy

IAE (insertion par l'activité économique – type EMMAUS)

Les compagnons du chemin de vie – Lérrouville / Vaucouleurs

MAS (Maison d'accueil spécialisé) *Hébergement permanent d'adultes en situation de handicap.*

MAS LES PLEIADES JB THIERY Commercy

MECS (maison d'enfants à caractère social) - **Maison de l'enfance** - Commercy

IME (institut médico-éducatif) - **EPA** (Etablissement à pédagogie adaptée)

CMPP (Centre médico psycho pédagogique) - **CMP enfant- CMP adulte** - Commercy

ILCG (instance locale de coordination gérontologique)- Commercy, Void-Vacon, Vaucouleurs

EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

Commercy, Void-Vacon, Vaucouleurs

EHPA (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées) / **Foyer résidence**

Plusieurs établissements à Commercy

MFR (maison famille rurale) Commercy

Une maison familiale rurale (MFR) est un type d'établissement scolaire appartenant à un réseau national d'établissements situés en zone rurale. De statut associatif, le réseau des MFR a pour objectif la formation et l'éducation des jeunes et des adultes, ainsi que leur insertion sociale et professionnelle dans l'espace rural.

Rattaché au ministère de l'agriculture

Milieu associatif

Voici ici quelques associations locales qui peuvent être des points d'entrée vers la vie locale :

- Cirque Gone (artistique / évènementiel)
- Planteuse de chap (technique / évènementiel)
- Marmijote (repas / évènementiel)
- Là qu'on vive (éducation populaire)
- Euville Patrimoine
- SEEDD (*sensibilisation et entraide pour l'environnement et le développement durable*) - Sorcy Saint Martin
- Les amis des arts (Commercy)
- Différents club de marche
- ILCG